



Avril 2021
Étude Régionale
Bulletin trimestriel



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
DIRECTION GENERALE
DIRECTION INTERREGIONALE DE TOAMASINA

SITUATION DES MOUVEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS FORMELS TOAMASINA-ATSINANANA

N°05



Au premier trimestre 2021, dans la région Atsinanana, le nombre des nouveaux établissements formels augmente.

1.1

LE DISTRICT TOAMASINA I RESTE DOMINANT DANS LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Pendant le premier trimestre 2021, dans la région Atsinanana, le nombre de nouveaux établissements a baissé de 2,9% soit 426 contre 439 au quatrième trimestre 2020. Durant le deux premier mois, le nombre d'établissements créés tend à augmenter, par contre pour le mois de Mars le nombre d'établissements créés diminue de 15,7%. En effet, le nombre des établissements nouvellement créés est respectivement de 144 ; 153 et 129 pour le trois derniers mois.

Au premier trimestre 2021, la majorité (77,3%) des nouveaux établissements sont implantés à Toamasina I où le milieu des affaires y est propice. Par contre, la création d'établissements dans le district de Mahanoro est la plus faible 1,96% et pour les autres district aucun nouveaux établissements a été créé.

Par rapport au quatrième trimestre 2020, le nombre d'établissements créés au premier trimestre 2021 dans le district de Toamasina I augmente (3).

1.1.1 Au cours du premier trimestre de l'année 2021, le nombre des nouveaux établissements dans la région Atsinanana diminue.



Tableau 1

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION ATSIANANA SELON LE DISTRICT D'IMPLANTATION AU TROISIÈME TRIMESTRE 2020							
DISTRICT	AUTRES	EA	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART
AMBODIMANGA	6	0	54	0	9	69	16,20
ANJOMA	1	0	34	0	0	35	8,22
MORARANO	5	0	37	0	2	44	10,33
TANAMBAO V	3	0	34	0	8	45	10,56
ANKIRIHIRY	9	0	117	0	10	136	31,92
TOAMASINA II	13	0	29	0	1	43	10,09
BRICKAVILLE	12	0	14	0	1	27	6,34
ANTANAMBAO MANAMPOTSY	0	0	0	0	0	0	0
VATOMANDRY	3	0	15	0	0	18	4,23
MAHANORO	2	0	7	0	0	9	2,11
MAROLAMBO	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	54	0	341	0	31	426	100,00

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

1.2

AU PREMIER TRIMESTRE 2021, LE NOMBRE DES NOUVELLES SOCIÉTÉS (SARL) CREE AUGMENTE

Au cours du premier trimestre 2021, le nombre de nouvelles SARL a connu une augmentation de 47,7% en glissement trimestriel : 31 au premier trimestre 2021 contre 21 au quatrième trimestre 2020. L'effectif des entreprises individuelles (EI) demeure dominant malgré sa diminution de 11,3% en glissement trimestriel.

Selon la répartition des créations d'établissements par secteur d'activité, le secteur tertiaire reste en tête avec une part de 85,92%. Malgré la notable augmentation au niveau de secteur primaire au quatrième trimestre 2020, elle diminue de 45,5% pour le premier trimestre 2021 avec une même part que le secteur Secondaire (7,84%).

1.2.1 Au premier trimestre 2021, le nombre des nouveaux opérateurs dans le secteur tertiaire augmente

Tableau 2

RÉPARTITION DE L'FFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION AT SINANANA SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ AU PREMIER TRIMESTRE 2021							
SECTEUR	AUTRES	EA	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART
Primaire	20	0	9	0	1	30	7,04
Secondaire	2	0	22	0	6	30	7,04
Tertiaire	32	0	310	0	24	366	85,92
TOTAL	54	0	341	0	31	426	100,00

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

1.3

AU PREMIER TRIMESTRE 2021 : DOMINANCE DES ACTIVITÉS DE COMMERCE

Selon la répartition des nouveaux établissements par branche d'activités, l'activité de commerce domine, soit 35,68% des créations avec une baisse de 17,9% par rapport au quatrième trimestre 2020. En effet les commerçants au détail et les commerçants en gros ont la même proportion de 17,84%.

Au troisième trimestre 2020, l'effectif d'établissements nouvellement créés opérant dans l'autre service augmente de 49,4 % : 83 opérateurs au cours du quatrième trimestre 2020 à 124 opérateurs au premier trimestre 2021. Le transport et auxiliaire occupent 15,2%, suivi par l'Agriculture 7,04% et Hôtels - Restaurants et gargotes 6,1%, btp 3,99%; l'Autres industries, Industrie de fer et métaux, Industrie textile et cuir, Industrie alimentaire ont les proportions successivement de 1,17; 0,47%; 0,23%; 1,17%, l'Industrie extractive n'a connue de création.

1.3.1 Au premier trimestre 2021, le nombre des nouveaux opérateurs dans toutes les branches augmente

 Tableau 3

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS (EFFECTIFS) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS AU PREMIER TRIMESTRE 2021							
BRANCHES	AUTRES	EA	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART
Agriculture	20	0	9	0	1	30	7,04
Industrie extractive	0	0	0	0	0	0	0
Industrie alimentaire	1	0	1	0	3	5	1,17
Industrie textile et cuir	0	0	1	0	0	1	0,23
Industrie de fer et métaux	0	0	2	0	0	2	0,47
Autres industries	0	0	5	0	0	5	1,17
BTP	1	0	13	0	3	17	3,99
Commerce de gros	20	0	43	0	13	76	17,84
Commerce de détail	1	0	73	0	2	76	17,84
Transports et auxiliaires	1	0	61	0	2	64	15,02
Hôtels - Restaurants et gargotes	1	0	25	0	0	26	6,10
Autres services	9	0	108	0	7	124	29,11
TOTAL	54	0	341	0	31	426	100,00

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

1.4 AU PREMIER TRIMESTRE 2021, LE FONDS DE DÉMARRAGE MOYEN DES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS AUGMENTE

Au premier trimestre 2021, les fonds de démarrage médian des nouveaux établissements augmente par rapport à celui du quatrième trimestre 2020. En effet la moitié de SARL démarrent leurs activités avec 200 000 000 d'Ariary ou moins durant le premier trimestre 2021. De même pour les moitiés de EURL avec 225 000 000 d'Ariary ou moins.

Entre le quatrième trimestre 2020 et le premier trimestre 2021, les fonds de démarrage moyen des nouveaux établissements SARL augmente 13,25%, demême pour E et les autres formes juridiques avec une augmentation de 6,6%. Par contre les fonds de démarrage moyen de EURL diminue de 13,25%.



1.4.1 Au premier trimestre 2021, le fonds de démarrage moyen des nouvelles Etablissements augmente beaucoup



Tableau 4

FONDS DE DÉMARRAGE (EN MILLIER D'ARIARY) LORS DE LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION ATSIANANA AU TROISIEME TRIMESTRE 2020 ET AU PREMIER TRIMESTRE 2021				
FORMES JURIDIQUE	FONDS DE DEMARRAGE (En 1000 ARIARY)			
	QUATRIEME TRIMESTRE 2020		PREMIER TRIMESTRE 2021	
	MOYENNE	MEDIANE	MOYENNE	MEDIANE
SARL	189 523	100 000	261 258	200 000
EURL	291 666	100 000	253 035	225 000
EI/ AUTRES	40 848	10 000	43 541	15 000

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

1.5

AU PREMIER TRIMESTRE 2021, LES ÉTABLISSEMENTS EN ACTIVITÉ AYANT SUBI UNE MUTATION DIMINUE FORTEMENT

Au cours du troisième trimestre 2020, dans la région Atsinanana; le nombre des établissements formels déjà en activité ayant subi des mouvements augmente: 149 établissements au troisième trimestre 2020 contre 63 au deuxième trimestre 2020. Les entreprises individuelles demeurent les plus mobiles (76 ,92%), soit une chute de 12,86 point par rapport au deuxième trimestre 2020 (89,78%).

Au troisième trimestre 2020, la modification, (soit en un changement ou un ajout d'activité soit en un changement du lieu d'exercice des établissements) reste le type de mouvement le plus effectué (78,02% et 58,22% au dernier trimestre 2019), puis la reprise d'activité représente le 16,48% et le reste 5,49% représente la cessation d'activité.

1.5.1 Au premier trimestre 2021, le nombre d'établissements en modification augmente



Tableau 5

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS DÉJÀ CRÉÉS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION ATSIANANA AU PREMIER TRIMESTRE 2021					
Type de mouvement	AUTRES	EURL	SARL	TOTAL	PART (%)
Annulation	0	0	0	0	0
RéEnregistrement	10		1	11	11,22
Modification	73	1	12	86	87,76
MUtation			1	1	1,02
TOTAL	83	1	14	98	100

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

Note méthodologique

Cette publication se base sur les déclarations faites par les personnes physiques ou morales relatives aux mouvements des établissements enregistrés auprès de la Direction Interrégionale de la Statistique Atsinanana. L'objectif de cette publication est de mettre à la disposition des dirigeants, des opérateurs économiques et du public des informations sur les mouvements relatifs aux établissements dans le champ couvert par l'étude. On distingue 5 types de mouvements sur les établissements : C : Création (établissement nouvellement créé), R : Reprise d'activité (établissement ayant repris ses activités après avoir déclaré une cessation d'activités ou annulation), M : Modification (ajout ou changement d'activité, changement de lieu d'exercice), U : Mutation (changement du propriétaire), A : Annulation/Cessation d'activité. Depuis Mars 2013, la nomenclature d'activités utilisée est la NOMAC 2012

(Nomenclature Malagasy des activités de Madagascar) à cinq positions. Chaque établissement est classé suivant son activité principale. L'établissement qui constitue l'individu statistique de l'analyse peut être défini comme l'unité qui s'occupe de la production d'un groupe de biens ou un groupe de services homogènes. Il est localisé le plus souvent en un seul lieu. Par comparaison, une entreprise peut être constituée de plusieurs établissements. Cette publication regroupe la forme juridique des établissements suivant les modalités suivantes : SA (Société Anonyme), SARL (Société à Responsabilité Limitée), EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), EI (Entreprise individuelle), Autres qui regroupent les autres formes juridiques (ONG, Associations, Coopératives, etc.).



Tableau 6

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DANS LA RÉGION ATSIANANA DE JANVIER 2021 À AVRIL 2021 PAR DISTRICT D'IMPLANTATION ET PAR FORME JURIDIQUE

DISTRICT/Arrondissement	Janvier	Mars	Avril	TOTAL
Ambodimanga	18	27	12	57
Anjoma	10	12	4	26
MORARANO	14	16	8	38
Tanambao V	17	13	7	37
ANKIRIHIRY	53	45	15	113
Toamasinall	14	16	9	39
Brickaville	9	15	1	25
ANTANAMBAO MANAMPOTSY	0	0	0	0
VATOMANDRY	8	6	1	15
MAHANORO	1	5	1	7
MAROLAMBO	0	0	0	0
FORME JURIDIQUE				
AUTRES	11	29	6	46
EI	122	116	45	283
EURL			1	1
SARL	11	10	6	27
TOTAL	144	155	58	357

SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA

